

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, les demandes de dérogation mineure suivantes ont été déposées :

Municipalité de Saint-Isidore - monsieur Daniel Larivière, 652 rue des Moissons, lot 6 354 496 et 644 rue des Moissons, lot 6 354 497

Dans le but d'obtenir un permis de construction pour une résidence multifamiliale (6 logements) sur les lots 6 354 496 et 6 354 497, propriété de la municipalité de Saint-Isidore, le futur acquéreur ne peut respecter les normes relatives à l'alignement, la marge de recul arrière et l'accès à la voie publique conformément à celles prévues au règlement de zonage.

	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
<u>Lot 6 354 496</u>		
Marge de recul avant	8,08 m	9 m
Marge de recul arrière	6,20 m	9 m
Accès à la voie publique	3 entrées résidentielles 7,80 m, 7,80 m et 6 m 1,52 m et 6,82 m entre chaque	2 entrées résidentielles 6 m max chacune et 12 m entre chaque
<u>Lot 6 354 497</u>		
Marge de recul avant	8,08 m	9 m
Marge de recul arrière	6,20 m	9 m
Accès à la voie publique	3 entrées résidentielles 7,80 m, 7,80 m et 6 m 1,67 m et 6,96 m entre chaque	2 entrées résidentielles 6 m max chacune et 12 m entre chaque

Municipalité de Saint-Isidore - monsieur Simon Deilgat - 124 rue du Parc, lot 6 354 502

Dans le but d'obtenir un permis de construction pour une résidence multifamiliale (3 logements) sur le lot 6 354 502, propriété de la municipalité de Saint-Isidore, le futur acquéreur ne peut respecter les normes relatives à l'accès à la voie publique conformément à celles prévues au règlement de zonage.

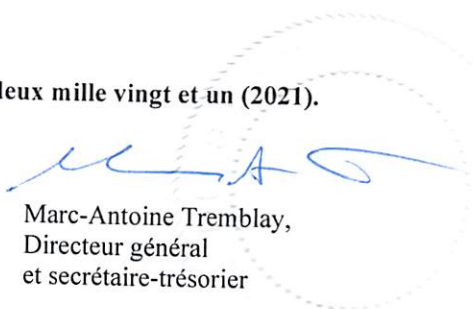
	<u>Demandée</u>	<u>Requise</u>
Accès à la voie publique	3 entrées résidentielles 6,10 m chacune moins de 12 m entre chaque	2 entrées résidentielles 6 m max. chacune 12 m entre chaque
Revêtement extérieur	Planche à déclin d'acier	Planche à déclin (vinyle, canexel, bois)

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ces sujets lors de la séance ordinaire du lundi, 7 juin 2021, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Une consultation écrite se déroule de la publication des présentes jusqu'au 3 juin 2021. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en adressant leurs commentaires soit :

- Par courrier : Municipalité de Saint-Isidore, 128 route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) GOS 2S0
- Par courriel : info@saint-isidore.net

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingtième (20^e) jour du mois de mai deux mille vingt et un (2021).



Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général
et secrétaire-trésorier